

# COMPTE-RENDU

Rencontre du vendredi 13 novembre 2009, Lille

## TNT : J – 390 !... "DE L'ANALOGIQUE AU TOUT NUMERIQUE : QUEL ROLE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES ?"

Liste des annoncés présents est annexée p.11

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS



En préalable à l'ouverture des travaux, **Dominique CRESSON**, Délégué Général de RAFHAEL salue l'ensemble des participants et en particulier, les élus présents. Il salue également et remercie **Daniel PAILLOT**, Directeur Nord de TDF et **Fayçal DAOUADJI**, Délégué aux Relations institutionnelles, Porte-parole du GIP France Télé Numérique d'avoir accepté de venir échanger, ce jour, avec les membres de RAFHAEL sur un sujet qui devrait mobiliser l'ensemble de nos collectivités en 2010 : la fin de l'analogique et le basculement au tout numérique.

Il rappelle brièvement ce qu'est le Réseau **RAFHAEL** et le contexte de la Rencontre de ce jour.

**RAFHAEL**, le réseau des Agglomérations de Flandres, du Hainaut, de l'Artois et du Littoral, réunit aujourd'hui, sous la Présidence de **Michel DELEBARRE**, Ancien Ministre d'Etat, Député-maire de Dunkerque, 11 grandes villes, 14 intercommunalités, 2 Institutions régionales (Conseil Régional et Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) et un certain nombre de partenaires (Lille Grand Palais + SAEM Euralille... et plus récemment, la Caisse des Dépôts).

Les grandes orientations du Réseau sont actuellement le transport ferroviaire, les technologies de l'information et de la Communication, les sujets d'intérêts commun tels que la nouvelle donne énergétique pour les collectivités territoriales, l'habitat et la délégation des aides à la pierre ou encore, le sujet qui nous réunit aujourd'hui : le développement des télévisions locales et la télévision numérique terrestre. La méthode s'articule autour de la mise en réseau des hommes et des femmes des collectivités membres. C'est ainsi que plusieurs groupes de travail, constitués par les élus des agglomérations et/ou les techniciens, rythment les travaux du Réseau au quotidien.

A côté de ces groupes de travail thématiques, **RAFHAEL** organise régulièrement des Rencontres « élargies » à un certain nombre d'acteurs en région afin d'apporter un éclairage, à un temps « t », sur un projet, une expérience ou encore sur un sujet d'actualité. Dans cet esprit, lors de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2008, les membres du Réseau ont souhaité porter une attention particulière sur le rôle des collectivités dans le processus d'extinction de l'analogique.

Pour conclure son introduction et avant de lui passer la parole, **Dominique CRESSON** remercie **Marie-France BERTHET**, Conseillère Régionale, Présidente du Centre Régional de Ressources Audiovisuelles du Nord-Pas de Calais qui anime, depuis 2006, les travaux « télévisions » menés par **RAFHAEL** et qui a souhaité prendre l'initiative de la rencontre de ce jour.

### OUVERTURE DES TRAVAUX

**Marie-France BERTHET** salue l'ensemble des participants. Elle salue également et remercie **Fayçal DAOUADJI**, accompagné de **Diane ANTAKLY** et, **Daniel PAILLOT**, accompagné de **Marylin VILLEMIN**, d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Réseau **RAFHAEL**.

**Marie-France BERTHET** rappelle que la Télévision Numérique Terrestre (TNT) a été lancée le 31 mars 2005. A la fin de l'année 2011, tous les foyers français bénéficieront d'une réception numérique et le signal analogique sera définitivement arrêté sur l'ensemble du territoire. Cette évolution permettra aux téléspectateurs de bénéficier de nouvelles chaînes, d'une meilleure qualité d'image et de son ainsi que de nouveaux services.



Conformément au schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et de passage au numérique révisé le 22 juillet 2009 par le Premier Ministre, l'extinction de la télévision analogique a commencé, en France, le 4 février 2009 à Coulommiers et se poursuivra en 2010 et en 2011 pour s'achever le 30 novembre 2011. L'Alsace sera la première région à « basculer » en TNT, le 2 février 2010, suivront, la Normandie le 9 mars, les Pays de la Loire le 18 mai, la Bretagne le 8 juin 2010.....

Selon le calendrier prévisionnel du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, **la région Nord-Pas de Calais basculera au tout numérique le 7 décembre 2010.**

Le dispositif d'accompagnement défini par l'Etat est animé par France Télé Numérique. Ce Groupement d'Intérêt Public, mis en place dans le cadre de la loi Télévision du Futur du 5 mars 2007, réunit l'Etat (50 %) et les chaînes nationales historiques : France Télévisions (15 %), TF1 (10 %), CANAL+ (10 %), M6 (10 %) et Arte (5 %). Il a pour mission d'informer, d'expliquer et d'assister les téléspectateurs. Il gère également le fonds d'aide à l'équipement institué à l'article 102 de la loi « télévision du futur ».

**Marie-France BERTHET** rappelle également que, le 17 septembre 2009, a été lancée la campagne nationale d'information sur le passage à la « télé tout numérique ». Jusqu'à fin 2011, cette communication d'ampleur nationale permettra d'informer tous les français et de soutenir les plans d'actions régionaux déployés, zone par zone, en application du schéma d'arrêt national défini par le Premier Ministre le 22 juillet 2009.

Pour conclure, **Marie-France BERTHET** précise qu'au-delà de la seule phase d'extinction du signal analogique, les fréquences libérées par l'arrêt de l'analogique, dites « fréquences du dividende numérique », permettront alors le lancement et l'extension de nouveaux services audiovisuels et de télécommunications. Le principal enjeu lié à ce dividende est la révision du partage des ressources de fréquences entre services numériques terrestres audiovisuels et nouveaux services de communications électroniques.



Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération de grande ampleur, il est indispensable que tous les acteurs locaux conjuguent leurs efforts pour anticiper ce « basculement » qui soulève encore de nombreuses questions. Pour y répondre, **Marie-France BERTHET** remercie les représentants de TDF et de France Télévision Numérique qui ont accepté de venir aujourd'hui afin d'expliquer les enjeux du passage de l'analogique au tout numérique et d'apporter des premiers éléments de réponse à la préparation de cette mutation.

Avant de laisser la parole aux intervenants, elle présente le déroulé de la rencontre :

- une première intervention de **Daniel PAILLOT** afin de faire un point rapide sur l'actualité nationale et régionale et sur le déploiement du réseau de la TNT en Nord-Pas de Calais,
- une deuxième intervention de **Fayçal DAOUADJI**, Délégué aux Relations Institutionnelles, Porte-parole de « France Télé Numérique » sur la préparation de l'arrêt de l'analogique et le basculement au tout numérique,
- enfin, une troisième intervention de **Daniel PAILLOT** permettra de présenter les enjeux relatifs au « dividende numérique »

## OU EN SOMMES-NOUS DU DEPLOIEMENT DE LA TNT EN NORD-PAS DE CALAIS ?



### Intervention de Daniel PAILLOT, TDF

Suite à quelques rappels sur le groupe TDF (son organisation, son fonctionnement, ses implantations...), **Daniel PAILLOT** introduit son propos en indiquant qu'en proposant une offre diversifiée et de qualité pour tous les publics (*18 chaînes gratuites dont les chaînes locales et les régionales de F3 et décrochages, une offre payante de qualité, une qualité numérique en tout point de la zone de réception et une capacité de réception sur plusieurs TV sans travaux ni surcoût*), **la Télévision Numérique Terrestre « révolutionne » la télévision.**

**- LA TNT : 0,00 €/ MOIS POUR 18 CHAINES DONT 4 EN HAUTE DEFINITION GRATUITES -**

La réception de la Télévision Numérique Terrestre nécessite un équipement très simple et peu onéreux pour les foyers. Aujourd'hui, les premiers prix des adaptateurs TNT sont inférieurs à 30 €. Depuis mars 2008, les nouveaux téléviseurs commercialisés le sont avec un adaptateur TNT « SD » intégré. Il en est de même, depuis décembre 2008, pour les téléviseurs Haute définition. Enfin, très prochainement, à partir de décembre 2009, tous les téléviseurs de plus de 66 cm devront permettre la Haute définition.

D'un point de vue technique, la Télévision Numérique Terrestre est diffusée par « groupe de programmes ». Concrètement, plusieurs programmes sont diffusés via un même « tuyau ». C'est ainsi qu'ont été définis un certain nombre de « multiplexes » accueillant les chaînes de télévisions. **Daniel PAILLOT** explique que les obligations de couverture définies par le législateur ne sont pas tout à fait les mêmes pour les multiplexes regroupant les chaînes dites historiques (R1, R4 et R6) que pour le multiplexe R2, qui rassemble les chaînes qui n'existaient pas préalablement sur le hertzien analogique.

## - LES ACTEURS DE LA TNT: QUI FAIT QUOI? -

Poursuivant sa présentation, **Daniel PAILLOT** rappelle que le basculement au tout numérique est un processus complexe qui rassemble un certain nombre d'acteurs :

- le **gouvernement** qui a fait paraître au Journal Officiel du 23 décembre 2008, le Schéma National d'Arrêt de l'Analogique,
- le **législateur** qui a défini les obligations de couverture TNT nationale des chaînes historiques et des « nouveaux entrants »,
- le **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel** qui a fixé les obligations de couverture TNT par département. Le CSA a fait paraître fin décembre 2008 la liste des sites TNT qui seront mis en service à la charge des opérateurs de multiplex, en vue d'atteindre leurs objectifs de couverture. A noter : c'est le CSA qui est chargé de délivrer les autorisations de fréquences de diffusion TNT en France,
- le **Comité stratégique pour le numérique** qui coordonne et oriente les actions menées en vue de la numérisation de la diffusion hertzienne de la télévision, de l'arrêt complet des émissions analogiques et de la réutilisation des fréquences ainsi libérées,
- l'**Agence Nationale des Fréquence** (ANFR) qui coordonne l'action française dans les négociations internationales dans ce domaine,
- Les **opérateurs de multiplexes** qui doivent respecter leurs obligations de couverture, et mettre en service les sites qui sont inscrits sur la liste du CSA
- Le **GIP France Télé Numérique** qui conduit le projet d'extinction de la TV analogique et de continuité de la réception TV
- Les **collectivités locales** qui, en tant qu'opérateurs de communications électroniques, peuvent compléter la couverture des zones qui ne sont pas prises en charge par les opérateurs de multiplexes. Elles peuvent demander une autorisation de fréquence au CSA
- Enfin, les **opérateurs de diffusion** dont TDF.

## - DEPLOIEMENT DE LA TNT : LES OBLIGATIONS DE COUVERTURE -

**Daniel PAILLOT** rappelle que la loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur définit les obligations des opérateurs de multiplexes (incluant une chaîne historique gratuite) en matière de couverture nationale (*tableau ci-dessous en bleu*). Ces obligations ont été reprises par l'ensemble des chaînes. De plus, le CSA a fixé les obligations de couverture minimum par département et par année (*tableau ci-dessous en vert*).

Ainsi, le 24 décembre 2008, le CSA a fait paraître la liste des 1626 zones qui seront prises en charge par les opérateurs de multiplexes incluant une chaîne historique gratuite (aujourd'hui GR1, Multi 4 et SMR6) pour atteindre la couverture TNT correspondant à leurs obligations.

Couverture		2007	2008	2009	2010	2011	Switch-over
Chaînes historiques	Nationale	85 %	89 %	92 %	93 %	95 %	
	Départementale		75 %	85 %	89 %	91 %	
Nouveaux entrants	Nationale	85 %	88 %	90 %	93 %	95 %	
	Départementale					85 %	

Le 5 janvier 2009 à destination des professionnels, il a également mis en ligne la liste des 1423 zones à prendre en charge par les nouveaux entrants (NTN et CNH).

Concrètement, la différenciation faite par le CSA entre « chaînes historiques » et « nouveaux entrants » signifie qu'un certain nombre d'émetteurs seront équipés pour la réception numérique des chaînes historiques mais ne le seront pas forcément pour la réception des « nouveaux entrants ».

## - L'EQUIPEMENT DES FOYERS POUR LA RECEPTION DE LA TV NUMERIQUE -

Selon les résultats du 1er semestre 2009 de l'Observatoire de l'équipement des foyers pour la réception de la TV Numérique, le rythme de la croissance des modes de réception de la télévision numérique est toujours soutenu :



- plus de sept foyers sur dix (70,3 %) ont relié au moins un de leurs postes à un mode de réception numérique (TNT, satellite, ADSL ou câble)
- presque quatre foyers sur dix (39 %) sont entièrement numérisés, c'est-à-dire que tous les postes du foyer disposent d'un mode de réception numérique ;
- moins d'un foyer sur cinq (17,2 %) ne reçoit la télévision que par la voie hertzienne terrestre en mode analogique, soit une baisse de 11,9 points en un an ;
- les foyers âgés de 75 ans et plus, les agriculteurs et les inactifs sont les catégories de la population dont l'équipement pour la réception de la télévision numérique a le plus progressé au cours de ce semestre ;
- 43,1 % des foyers équipés de téléviseurs ont choisi la télévision numérique terrestre : la TNT demeure, notamment en raison de sa gratuité, le moteur de la croissance des modes de réception numérique.

Pour le Nord-Pas de Calais, **Daniel PAILLOT** indique que 66,9% des foyers ont un poste numérique. Plus précisément, au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 :

- entre 67,2 % (pour le Nord) et 66,3 % (pour le Pas de Calais) des foyers accèdent à la télévision numérique sur au moins un poste du foyer (*près de 70% au niveau national*)
- Entre 41,5 % (pour le Nord) et 47,8 (pour le Pas de Calais) des foyers restent dépendants d'une réception analogique terrestre sur au moins un poste de la maison (*près de 40% au niveau national*)
- 19,9 % (pour le Nord) et 19,6 % (pour le Pas de Calais) reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne râteau (*17% au niveau national*)

L'équipement des foyers pour la réception de la TV Numérique est donc très avancé mais, en même temps, l'utilisation de l'analogique est encore substantielle surtout pour les téléviseurs secondaires.

#### - LA COUVERTURE TNT FIN 2008 -

En présentant les cartes indicatives de couverture TNT pour le Nord et pour le Pas de Calais, **Daniel PAILLOT** souligne le fait que le département du Nord, grâce à un relief favorable, est un des départements français les mieux desservis par la TNT.



Toutefois, il attire l'attention des participants sur les quelques « zones blanches » visibles sur les cartes présentées. Elles correspondent à des zones moins bien desservies par la TNT. **Daniel PAILLOT** précise qu'il ne s'agit pas de zones sur lesquelles les émetteurs n'auraient pas encore démarrés (*il n'y en a qu'un seul dans ce cas dans le Nord*) mais plutôt de « zones » sur lesquelles les problèmes de couverture sont dues au bridage des émetteurs. En effet, la nécessité de trouver de la place pour le numérique avant l'arrêt définitif de l'analogique a conduit le CSA à définir des puissances d'émission qui ont été bridées.

Par ailleurs, le Nord est dans une situation un peu particulière : un certain nombre de multiplexes utilisent des fréquences identiques sur plusieurs émetteurs. Cette situation, qui perdure à l'heure actuelle, devrait évoluer prochainement comme suite à l'évolution des normes imposées par le CSA et qui permettra de limiter le phénomène de brouillage entre émetteurs.

**Daniel PAILLOT** indique que lors du passage au tout numérique, le CSA étudiera la possibilité d'augmenter la puissance d'émission, plus précisément de la régulariser, afin que la desserte numérique devienne tout au moins équivalente à la desserte analogique... Ainsi pour un grand nombre de territoires, les « zones blanches » induites par le bridage des émetteurs seront résorbées.

#### - LES RÉÉMETTEURS EXISTANTS -

Le Nord compte sur son territoire six réémetteurs. Quatre ont d'ores et déjà été démarrés en TNT fin 2008 : Dunkerque (Monts des Cats), Lille (Lambert), Maubeuge (Rousies) et Valenciennes. Deux réémetteurs, celui de Fourmies et celui d'Avesnes-sur-Helpe le seront avant le 7 décembre 2010, date de l'arrêt de l'analogique dans le Nord-Pas de Calais.

Pour le Nord, selon **Daniel PAILLOT**, le nombre de « réémetteurs à démarrer » ne pose pas de problème spécifique. Les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer le département du Nord seraient dues, pour l'essentiel, à la situation transfrontalière de la région et au bridage des émetteurs.

Pour le Pas de Calais, la situation est un peu différente avec un nombre plus important de réémetteurs. Le Pas de Calais est davantage concerné par les « zones blanches » avec notamment l'émetteur de Boulogne Mont Lambert qui est fortement bridé. Le CSA devrait trouver des solutions de planification de fréquence permettant le débridage de ces émetteurs. **Daniel PAILLOT** souligne également l'existence de 2 réémetteurs analogiques (Fillièvres et Ouve-Wirquin) dont le passage au numérique n'est pas prévu dans la liste du CSA. Si ces sites ne sont pas déployés, les habitants concernés devront s'orienter vers d'autres modes de réception (satellite par exemple).

Complétant le propos de **Monsieur PAILLOT**, **Monsieur DAOUADJI** précise que FTN s'est mis d'accord avec le CSA sur la règle suivante : « il faut compléter le réseau TNT avant d'arrêter l'analogique ». Aussi, tous les émetteurs qui doivent être allumés sur les deux départements, le seront trois mois avant l'arrêt de l'analogique.

#### - LES OBLIGATIONS DE COUVERTURE -

Pour conclure son intervention, **Daniel PAILLOT** rappelle les obligations réglementaires de couverture fixées par quelques pays européens : 95% pour la France, 90% pour l'Allemagne (A noter : la diffusion hertzienne est minoritaire en Allemagne : seuls 6 % des Allemands regardent la télévision par l'antenne râteau), 95 % pour l'Italie, 98% pour le Royaume Uni, 96% pour l'Espagne...

Au regard de pays comparables avec une couverture TNT comparable, les obligations fixées par la France ne sont pas les plus importantes en termes de taux de couvertures.



**Intervention de Fayçal DAOUADJI, France Télévision Numérique**

*Quand et comment s'organise la transition de l'analogique au numérique ? Quels sont les acteurs concernés ? Qui fait quoi ? Quel accompagnement pour les collectivités locales ? Comment doivent-elles se préparer à cette mutation ? Quelle information et quelle assistance à mettre en place pour accompagner les citoyens ? Quels ont été les principaux enseignements et les premiers constats des expériences de Coulommiers (77), de Kayserberg (68) et du Nord-Cotentin (50) ?*

Pour introduire son propos, **Monsieur DAOUADJI** rappelle que l'espace hertzien est un espace abstrait qui appartient à la nation. Il est géré par le 1<sup>er</sup> Ministre à l'appui d'autorisations d'occupation temporaire de l'espace public. L'enjeu est donc de savoir par qui est occupé cet espace et suivant quelles règles ? Deux grands secteurs sont présents : l'audiovisuel et les télécommunications.

Pour l'audiovisuel, la règle est la suivante : l'autorisation temporaire d'occupation de l'espace hertzien est assortie d'obligations de couverture fixées par le législateur et, également, d'obligations de production.

La décision prise par le législateur d'arrêter l'analogique a été dictée par le développement « spontané » du numérique révélateur d'une grande appétence du public pour le numérique. Pour **Monsieur DAOUADJI**, la « révolution du numérique » s'est produite en 2005. Avant 2005, les 2/3 des foyers ne recevaient que 3 chaînes. En quelques années, le ratio s'est inversé. Aujourd'hui, ce sont 2/3 des foyers qui reçoivent au minimum 12 chaînes en numérique.

Le socle gratuit de l'offre audiovisuel s'est développé sans augmentation de la redevance audiovisuelle, sans frais supplémentaires pour l'utilisateur. Il y a eu, en quelques années, un développement spontané du numérique qui a conduit ¾ des français à s'équiper selon différents modes (hertzien, ADSL, satellite...).

Selon les régions, il reste entre 10 et 15% de foyers « attentistes », « réfractaires » qui déclarent « ne peut être concernés ». Ce sont ces personnes que France Télévision Numérique doit informer, aider, accompagner... tout en leur laissant le choix du mode d'accès au numérique.

*« Il y a eu, en quelques années, un développement spontané du numérique qui a conduit ¾ des français à s'équiper selon différents modes (...). Selon les régions, il reste entre 10 et 15% de foyers « attentistes », « réfractaires » qui déclarent « ne peut être concernés ».*



**- LE CALENDRIER GENERAL -**

**Monsieur DAOUADJI** rappelle qu'à la fin de l'année 2011, tous les foyers français bénéficieront d'une réception numérique et le signal analogique sera définitivement arrêté sur l'ensemble du territoire. Ce changement de standard de diffusion résulte d'une impulsion de la Commission et du Conseil européens qui prévoient le passage complet au numérique des pays européens avant 2012. L'Allemagne ou encore la Suède sont déjà passées à « la télé tout numérique ».

En France, l'arrêt du signal analogique se fera progressivement, région par région, entre aujourd'hui et le 30 novembre 2011 selon le cadre fixé par la loi du 5 mars 2007 sur la « Télévision du Futur » et le schéma national d'arrêt fixé par le Premier Ministre le 22 juillet 2009. Les régions du passage au tout numérique ne sont pas les 22 régions administratives, mais correspondent aux 24 régions de France 3. Les réseaux Régionaux de France 3 constituent la norme de passage d'un ensemble d'émetteurs hertziens au numérique.

**Pour le Nord-Pas de Calais, l'arrêt de l'analogique est prévu pour le 7 décembre 2010.** **Monsieur DAOUADJI** salue l'initiative du Réseau RAFHAEL et insiste sur le fait que l'échéance du 7 décembre peut paraître lointaine... pourtant cette échéance est proche. Le processus est suffisamment compliqué pour prendre le temps de l'expliquer.

Parallèlement au calendrier général, il a été mis en place un calendrier spécifique pour Canal +. En effet, au regard de son autorisation de diffusion qui prend fin le 6 décembre 2010, CANAL + doit anticiper d'un an, dans certaines régions, l'arrêt de sa diffusion analogique. La région Nord - Pas de Calais est une des régions dans lesquelles Canal+ arrêtera sa diffusion analogique avant les autres chaînes. **Canal+ émettra uniquement en mode numérique à partir du 14 avril 2010 en région Nord - Pas de Calais.** L'arrêt anticipé de Canal+ est une première étape avant l'arrêt de la diffusion analogique des autres chaînes. Il doit être l'occasion d'une « petite répétition ». Les foyers ne recevant plus, à partir du 14 avril 2010, les programmes de canal + en clair pourront alors anticiper le basculement au tout numérique pour l'ensemble des chaînes en s'équipant d'un mode de réception numérique.



*Pour le Nord-Pas de Calais, l'arrêt de l'analogique est prévu pour le 7 décembre 2010. (...) Canal+ émettra uniquement en mode numérique à partir du 14 avril 2010. L'arrêt anticipé de Canal+ est une première étape avant l'arrêt de la diffusion analogique des autres chaînes.*

Le calendrier prévu pour le Nord-Pas de Calais est donc un calendrier en deux temps pour une région importante qui se distingue par une spécificité : la transfrontiéralité avec la Belgique. Cette spécificité souligne l'important travail que France Télévision Numérique doit mener afin de comprendre comment les gens du Nord-Pas de Calais regardent la télévision.

A titre d'exemple, l'expérience de Kaysersberg en Alsace a permis à FTN d'analyser la façon dont les alsaciens consommaient la télévision. Il s'est avéré que les Alsaciens sont de grands consommateurs de la télévision allemande. L'Allemagne étant d'ores et déjà passé au numérique, l'Alsace se présentait comme une des régions de France les moins dépendantes de l'analogique... les Alsaciens s'étaient déjà fortement équipés pour recevoir la télévision numérique.

Pour conclure sur ce point, **Monsieur DAOUADJI** insiste sur l'importance d'analyser et de comprendre comment nos habitants regardent la télévision afin de mettre en place l'information la plus en adéquation avec la réalité télévisuelle du Nord-Pas de Calais.

## - L'EQUIPEMENT DES FOYERS POUR LA RECEPTION DE LA TELEVISION NUMERIQUE -

Poursuivant sa présentation, **Monsieur DAOUADJI** indique que la question de l'équipement des foyers pour la réception de la télévision numérique est une question essentielle pour la réussite du basculement au tout numérique.

Afin de mesurer cette donnée, le CSA a mis en place « l'Observatoire de l'équipement des foyers pour la TV numérique ». Deux fois par an, l'observatoire du CSA fournit une photographie complète du niveau d'équipement des foyers en France.

**Monsieur DAOUADJI** rappelle que :

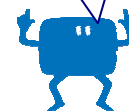
- près de 70% des foyers accèdent à la télévision numérique, quelque soit le mode de réception (hertzien, satellite, câble...) sur au moins un poste du foyer.
- Près de 40% des foyers restent dépendants d'une réception analogique terrestre sur au moins un poste de la maison.  
Pour mémoire, la moyenne nationale fait état de 1,8 poste de télévision par foyer. Certains foyers ont jusqu'à 4, 5 postes de télévision. Il faut noter que l'accompagnement financier mis en place par le gouvernement s'adresse à la résidence principale et au poste de télévision principal. En effet, il s'agissait bien pour le législateur d'assurer une continuité de service sans discrimination sociale ou territoriale.
- 17% des foyers reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne râteau. Ce sont ces 17% de foyers qui sont au coeur de la mission de France Télévision Numérique.

### Pour le Nord et le Pas de Calais

- **Entre 67,2 % et 66,3 % des foyers accèdent à la télévision numérique sur au moins un poste du foyer**
- **Entre 41,5 % et 47,8 des foyers restent dépendants d'une réception analogique terrestre sur au moins un poste de la maison**
- **19,9 % et 19,6 % reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne râteau**

**Pour le Nord-Pas de Calais**, au 1er semestre 2009 :

- Entre 67,2 % (pour le Nord) et 66,3 % (pour le Pas de Calais) des foyers accèdent à la télévision numérique sur au moins un poste du foyer (près de 70% au niveau national).
- Entre 41,5 % (pour le Nord) et 47,8 (pour le Pas de Calais) des foyers restent dépendants d'une réception analogique terrestre sur au moins un poste de la maison (près de 40% au niveau national).
- 19,9 % (pour le Nord) et 19,6 % (pour le Pas de Calais) reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne râteau (17% au niveau national).



Ce pourcentage est légèrement plus élevé que la moyenne nationale qui se situe autour de 17%. Toutefois, il est à considérer au regard de la progression spontanée de l'équipement des foyers pour la réception numérique qui, à l'heure actuelle, se situe à plus de 1% de progression par mois. Les prochains résultats de l'Observatoire sont à paraître en juin 2010. Après analyse, vers le mois de septembre 2010, une nouvelle communication sera mise en place à destination des deux départements du Nord et du Pas de Calais. Les chiffres relatifs à l'équipement des foyers auront certainement fortement évolué avant même la mise en place d'une communication spécifique et massive.



## - CONNAISSANCE, COMPREHENSION ET ATTITUDE -

Parallèlement à l'observation de l'équipement des foyers par le CSA, FTN a créé le baromètre national de suivi du déroulement du passage à la télévision tout numérique afin de suivre le niveau de notoriété, de compréhension, ainsi que les attitudes des Français face à la télévision tout numérique.

Les principaux enseignements de la première vague d'enquête réalisée en juillet 2009 font apparaître que :

- près de 70% des Français ont connaissance du passage à la télévision tout numérique,
- 60% des Français considèrent le passage au tout numérique comme « une bonne chose »,
- environ 22% restent attentistes ou réservés.

À Coulommiers, une enquête menée a posteriori, estime que près de 90% des téléspectateurs ont été satisfaits du passage au numérique.

### ETAPE N°1 : l'information et la sensibilisation des élus, associations et médias locaux

Monsieur DAOUADJI indique que la 1<sup>ère</sup> étape du dispositif en région consistera en une information à destination des collectivités territoriales du territoire. Il souligne le **rôle très important et prépondérant des Conseils Généraux, des Associations des Maires du Nord et du Pas de Calais** ainsi que des **CCAS** et leurs « pendants intercommunaux » eu égard à leur proximité avec les publics les plus fragiles.

9 mois avant l'extinction du signal analogique, un **Délégué Régional de France Télévision Numérique** sera nommé et deviendra l'interlocuteur privilégié des acteurs du Nord-Pas de Calais tout au long du processus d'arrêt.

8 mois avant l'extinction du signal analogique, un **dossier d'information** expliquant les grandes étapes du basculement sera adressé à l'ensemble des élus du Nord-Pas de Calais.



### ETAPE N°2 : Lancement de la campagne de communication locale

5 mois avant l'extinction du signal analogique, à côté de la campagne d'information nationale, un large dispositif d'information et de communication grand public sera mis en place en région avec :

- des « **bandeaux d'information** » défilant sur les écrans de télévision des personnes qui doivent adapter leur équipement pour une réception numérique (ces bandeaux d'information ne sont visibles que par les personnes qui doivent adapter leur équipement pour une réception numérique),
- des **espaces d'information et une « tournée Tous au numérique »** : des points d'information fixes dans les lieux publics (centres commerciaux, mairies, CCAS, associations...) et mobiles en tournée dans l'ensemble de la région. En effet, des camionnettes aux couleurs de FTN circuleront pour aller à la rencontre des habitants, faire des démonstrations, distribuer des brochures et répondre aux questions.
- des **guides et des dépliants** à destination du grand public,
- une **campagne publique d'information régionale** via les médias locaux (annonces presse, spots radio...).

3 mois avant l'extinction du signal analogique, l'information et la communication seront intensifiées avec l'émergence d'un nouveau message sur le thème : « il faut lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes ».

Pour conclure sur ce point, **Monsieur DAOUADJI** indique qu'un centre d'appel national est opérationnel depuis l'été 2009. Le numéro d'appel – 0970 818 818 – est disponible du lundi au samedi de 8h00 à 21h00 au prix d'un appel local. Un site Internet est également accessible – [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) – pour tout complément d'informations.

### - LA SOLIDARITE : UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER, TECHNIQUE ET HUMAIN -

Avant de laisser la parole à **Madame ANTAKLY** pour la présentation des dispositifs d'accompagnement, **Monsieur DAOUADJI** rappelle que, le législateur a souhaité que le basculement au tout numérique puisse s'effectuer sur l'ensemble du territoire français, sans discrimination sociale et/ou territoriale.

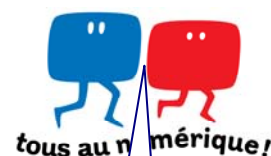
**Madame ANTAKLY** présente les deux axes du dispositif d'accompagnement :

#### L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE



Afin de permettre à tous d'accéder à la télévision tout numérique, le Premier Ministre a mis en place un accompagnement renforcé à destination des foyers a priori les plus vulnérables.

Cet accompagnement se traduira par la prise en charge du réglage et de la mise en service du poste principal pour les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%. Les personnes concernées seront amenées à appeler le Centre d'Appel afin de se présenter et de justifier de leur droit à l'aide technique à domicile.



*Les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap supérieur à 80% bénéficieront d'un accompagnement renforcé comprenant une aide à domicile pour l'installation et le réglage de leur adaptateur.*

Le Groupement d'Intérêt Public France Télévision Numérique sera en charge du recrutement et de la formation des personnels qui accompagneront les foyers qui en auront fait la demande. A titre d'exemple, **Madame ANTAKLY** fait part du partenariat mis en place avec la Poste sur le territoire de Cherbourg. Dans ce cas précis, se sont les postiers qui ont été formés et sont intervenus à domicile pour une assistance technique d'une demi-heure.

## L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Afin de toucher les publics a priori vulnérables ou isolés mais non éligibles à l'accompagnement renforcé, une assistance de proximité sera mise en place. Contrairement à l'accompagnement renforcé, cette assistance ne sera pas prise en charge par l'Etat.

A titre d'exemple, cette assistance de proximité a été mise en place à Coulommiers ou encore à Kayserberg en liaison avec le tissu associatif. Elle s'est traduite par une véritable solidarité intergénérationnelle : les jeunes se sont mobilisés pour aider leurs aînés à passer au tout numérique.

Afin de mettre en place cette assistance de proximité, FTN propose aux associations locales et aux Centres Communaux d'Actions Sociales (ou Centres Intercommunaux d'Actions Sociales), une information en amont, un relais d'information dans le cadre de leurs activités régulières voire, pour ceux qui le souhaitent, une formation de leurs équipes au passage à la télévision tout numérique.

En complément de cette présentation, **Monsieur DAOUADJI** insiste sur l'importance du rôle du tissu associatif qui vient compléter l'action de FTN pour la réussite du basculement au tout numérique.

Paradoxalement et pour **Monsieur DAOUADJI**, le basculement au tout numérique est plus problématique en zone urbaine qu'en zone rurale. Pour les zones rurales, les interlocuteurs, qu'ils s'agissent des associations des maires ruraux ou encore des associations œuvrant dans le milieu rural, sont facilement identifiables. Par contre, dans le milieu urbain, les solidarités de proximité sont quasiment inexistantes... « Les gens ne connaissent plus leurs voisins »... Le grand défi de France Télévision Numérique est l'isolement des personnes dans les grands pôles urbains...

### - LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR CRITERE SOCIAL OU TERRITORIAL -

*Les dispositifs d'aides varient de 25 à 250 € selon des critères sociaux et/ou territoriaux*

Afin d'assurer la continuité du service de réception gratuite des chaînes de télévision dépendant exclusivement de l'analogique hertzien, la loi a prévu un fonds d'aides au profit des foyers disposant de faibles ressources. Cette aide financière sera attribuée au regard d'un critère social ou d'un critère territorial.



Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT et sous conditions de ressources (exonération de la redevance audiovisuelle en particulier), la loi a prévu :

- **Une aide d'un montant de 25 euros** maximum sur l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur « TNT intégrée », ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL. A noter : depuis 1981, toutes les télévisions vendues ont une entrée péritel qui permet d'installer un adaptateur : il n'est donc pas nécessaire de changer de téléviseur pour capter la télévision numérique.
- **Une aide d'un montant de 120 euros** maximum pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne réseau

Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT et sous condition de ressources, sous un critère territorial, la loi a prévu une **aide d'un montant de 250 euros** maximum pour l'acquisition d'un équipement de réception satellite.

Concrètement, le téléspectateur qui entre dans une des catégories pouvant bénéficier d'une aide doit :

- conserver la preuve d'achat de l'équipement ainsi que l'attestation adressée par les impôts lui confirmant son exonération à la contribution audiovisuelle,
- appeler le centre d'appel de France Télévision Numérique afin que lui soit adressé un dossier de demande d'aides



### - LE DISPOSITIF D'INFORMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS -

Parallèlement à la campagne d'information en direction des collectivités locales, une campagne d'information sera menée à destination des syndicats, bailleurs et gestionnaires de collectifs. En effet, **Monsieur DAOUADJI** rappelle que 40 % des français sont logés en habitat collectif (privé et public). Pour eux, la bonne réception de la télévision numérique dépendra de l'adaptation de l'immeuble au numérique. L'adaptation de l'immeuble doit donc, de préférence, précéder les actions de communication à l'attention du grand public.

Il est donc essentiel d'informer très en amont les syndicats, bailleurs et gestionnaires collectifs qui joueront un rôle essentiel pour relayer l'information.

Par ailleurs, une campagne d'information sera également menée à destination des antennistes et revendeurs. Afin de protéger les consommateurs, France Télévision Numérique a élaboré avec ces professionnels (antennistes, revendeurs, distributeurs...) une charte nationale de bonne conduite. Les professionnels signataires s'engageront à prendre 5 engagements qui consistent à guider les téléspectateurs en fonction de leur besoin, à fournir les explications nécessaires et à proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs.

**Monsieur DAOUADJI** rappelle que la Charte de confiance n'a pas de valeur juridique propre : il s'agit d'un contrat de confiance. Pour veiller à son respect, France Télévision Numérique fait appel à des associations de consommateurs qui contrôlent, anonymement, les services proposés.



## - QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ? -

En préalable et au regard des craintes qui avaient été émises quant à un éventuel transfert de charges, **Monsieur DAOUADJI** rappelle que les collectivités locales n'ont pas à participer financièrement à l'opération : « *il n'y a pas, en matière audiovisuelle, de transfert de charges à l'égard des collectivités territoriales* », la régulation audiovisuelle est payée par les chaînes.

Pour la réussite de ce basculement au tout numérique, FTN propose aux collectivités territoriales d'être, au minimum, un **relais d'information** en permettant, par exemple, la mise à disposition de l'information dans les lieux publics ouverts.

Les collectivités peuvent également devenir **un acteur de cette information** en utilisant leurs propres supports de communication (journaux municipaux, tableaux d'affichages...).


Enfin, les collectivités seront des **partenaires de la mobilisation** avec notamment les Centres Communaux (ou intercommunaux) d'Actions Sociales mais également avec le tissu associatif local qui doit être mobilisé : « A plusieurs, nous serons meilleurs ! ».

*Les collectivités locales auront à jouer un rôle important comme :*

1. **RELAIS D'INFORMATION**
2. **ACTEUR DE CETTE INFORMATION**
3. **PARTENAIRE DE LA MOBILISATION et en particulier via les CCAS et le tissu associatif**



## QUESTIONS EN SALLE

 *À partir de quand les collectivités locales vont-elles pouvoir disposer des cartes relatives à la couverture TNT des territoires afin de pouvoir, si nécessaires, anticiper la couverture des zones d'ombres ? Les textes prévoyaient initialement la transmission, par le CSA, de ces cartes au Préfecture de Département, dix huit mois avant l'arrêt de l'analogique. A ce jour, les Préfatures de Département n'ont pas encore eu connaissance de ces dernières...*

**Monsieur DAOUADJI** : A l'heure actuelle, le CSA dit être en capacité de produire, d'analyser et de transmettre aux collectivités les cartes relatives à la couverture TNT, 6 mois avant l'arrêt du signal analogique. Concrètement, pour le Nord-Pas de Calais, le CSA ne sera pas en mesure de transmettre les cartes relatives à la couverture TNT aux collectivités territoriales, aux Préfatures, avant le 7 juin 2010.


De toute évidence, il y a donc un décalage entre le temps nécessaire à la décision d'une collectivité et le moment où l'information, nécessaire à la décision, sera disponible... Les Associations nationales d'élus ainsi que le législateur ont, à plusieurs reprises, sollicité le CSA afin qu'il puisse accélérer l'accès à ces informations. Tout au moins, pour les villes concernées, permettre l'accès aux informations relatives aux émetteurs qui ne seront pas équipés en TNT : où se situent-ils ? Quelle population potentielle couvrent-ils ? Sur ce point, **Monsieur DAOUADJI** invite les élus présents à relayer cette pressante demande au niveau national...



 *Pour la région Alsace, est-il vrai que 5 000 foyers se trouvent être durablement en zone d'ombre ?*

**Monsieur DAOUADJI** : Sur les deux Départements (Haut Rhin et Bas Rhin), les estimations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur le nombre de foyers non desservis par la TNT fait état de 9 000 personnes. Le législateur s'est posé la question de savoir jusqu'où il devait pousser les obligations de couverture numérique hertzienne et ce par rapport à l'existant. Sur l'analogique, les obligations de couverture étaient très fortes, elles étaient de 98% pour le réseau dit « historique ». Par contre, elles se trouvaient entre 80 et 85% pour Canal +, la 5, ARTE ou encore la France 5. Pour autant, les administrés paient une redevance... Le législateur a donc souhaité privilégier la montée en obligation de couverture pour les chaînes non historiques.

L'objectif est naturellement d'arriver à 100% de taux de couverture. Cependant, nous ne sommes plus dans les années 70 : le mode de diffusion hertzien n'est plus le seul mode de diffusion... La notion de zone blanche est inappropriée au sujet de la télévision : « il n'y a pas de zones blanches en télévision ». Aujourd'hui, pour capter la télévision numérique, il existe quatre vecteurs de diffusion : le câble, le satellite, l'ADSL et le réseau traditionnel. Il est donc intéressant de regarder le pourcentage de foyers couverts par le numérique Hertzien mais il est également intéressant de regarder le pourcentage de ces foyers qui regarde effectivement la télévision par le biais du numérique hertzien... L'existence de multiples vecteurs de diffusion complexifie la compréhension du processus pour une certaine partie de la population... France Télévision Numérique est là pour expliquer... La pédagogie est donc un élément important pour la réussite du basculement. « *Ce n'est pas parce qu'on est pas couvert en hertzien qu'on aura pas la télévision...* »... la notion de zone blanche n'existe pas en matière d'audiovisuelle.

 *Pour le Nord-Pas de Calais, en moyenne, 19,4 % des foyers reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne réseau. Ces chiffres sont-ils disponibles à une échelle plus fine que l'échelle départementale ?*

**Monsieur DAOUADJI** confirme que les chiffres relatifs à l'équipement des foyers pour la réception numérique peuvent être produits à l'échelle des grandes agglomérations. Il propose de récupérer les données relatives aux agglomérations du Nord-Pas de Calais afin de les transmettre, pour diffusion, au Réseau RAFHAEL.

### Intervention de Daniel PAILLOT, TDF

**Daniel PAILLOT** rappelle brièvement que la publication, le 23 décembre 2008, du Schéma national d'arrêt de l'analogique et de basculement vers le numérique vient compléter le plan « France Numérique 2012 » présenté alors par Eric Besson. Elle marque le lancement du programme d'arrêt de la diffusion analogique de la télévision.



Conformément aux objectifs de la loi, le passage au tout numérique s'appuiera sur un plan cible des fréquences, en privilégiant un basculement sur ce plan dès l'extinction de la télévision analogique dans une zone (sauf exception validée par le Gouvernement).

La décision du Plan «France Numérique 2012» sur l'affectation des fréquences libérées à l'arrêt de l'analogique prévoit 11 multiplexes TNT pour 95% de la population (soit 66 chaînes en définition standard ou 40 chaînes en HD), 2 multiplexes TMP pour 70% de la population, 9 canaux affectés au très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire (canaux 61 à 69) et 7 canaux affectés à la radio numérique (canaux 5 à 11).

Pour un certain nombre de territoires, dont Lille, **Daniel PAILLOT** précise que la Haute définition a d'ores et déjà démarré.

Les sondages récemment réalisés par TDF sur l'impact de la télévision haute définition sur les téléspectateurs confirment la montée en puissance de ce nouveau média.

Enfin, la « Télévision Mobile Personnel » représente un enjeu majeur pour les opérateurs concernés et les chaînes TV pour les prochaines années. Il s'agit de recevoir la télévision sur des supports de type Téléphone mobile, assistants personnels, petits récepteurs vidéo, GPS, consoles de jeu, ordinateurs portables, etc... partout où on le souhaite... en voiture (en ville comme sur les axes routiers), dans les transports en commun (métro, bus, train, etc.), les lieux de transit (gares, aéroports etc.) et même à la maison...

**Daniel PAILLOT** informe les participants que la TMP pourrait être, dans les mois qui viennent, démarrée sur l'agglomération lilloise. Dans le cadre de ce projet, il souligne les difficultés rencontrées et souvent liées à l'installation de nouveaux relais sur les territoires... Sur ce point, **Daniel PAILLOT** précise que l'appareil de téléphonie mobile, utilisé comme télévision mobile, est un simple récepteur qui reçoit des ondes électromagnétiques mais qui n'en émet pas.

Pour conclure, **Daniel PAILLOT** évoque brièvement la Radio Numérique Terrestre. En effet, l'arrêt de l'analogique permettra également le démarrage de la Radio Numérique Terrestre, la radio étant le dernier vecteur à passer au numérique.

Les atouts pour les auditeurs seront l'amélioration de la qualité de réception du son, des contenus attractifs et de nouveaux programmes, l'enrichissement de l'offre par des données associées (flash alerte, visualisation des pochettes de disques, renseignements sur les titres musicaux, clips vidéos...), des récepteurs multistandards, la mobilité et le nomadisme et enfin, une utilisation plus ergonomique et plus facile.

## CONCLUSION



**Marie-France BERTHET** remercie l'ensemble des participants à cette séance de travail. Plus particulièrement, elle remercie **Daniel PAILLOT**, **Faycal DAOUADJI** et **Diane ANTAKLY** pour les différentes présentations de ce jour.

Elle prend bonne note et remercie France Télévision Numérique pour la transmission prochaine des chiffres relatifs à l'équipement des foyers pour la réception numérique à l'échelle des grandes agglomérations du Nord-Pas de Calais.

Comme suite aux multiples échanges qui ont animés la réunion de ce jour et eu égard aux enjeux de ce dossier, **Marie-France BERTHET** propose aux intervenants et aux participants de se retrouver, dans quelques mois, afin de refaire un point sur la préparation, qui sera alors effective, du basculement au numérique.

**Marie-France BERTHET** clôture la séance en invitant les participants à un pot de clôture.

# LISTE DES ANNONCES-PRESENTS

## Rencontre du vendredi 13 novembre 2009, Lille

NOM	Prénom	FONCTION	STRUCTURE
ARYS	<b>Nathalie</b>	Directrice de la Communication	Ville de Seclin
BAJU	<b>Jean-Louis</b>	Directeur Général	Centre de gestion de la FPT du Nord
BATTIST	Remi	Directeur Général des Services Techniques	Agglomération de Hénin-Carvin
BEAUJARD	Philippe	Conseiller Municipal, Conseiller Communautaire	Ville et Agglomération du Boulonnais
BENABBOU	Mohammed	Conseiller Délégué en charge de TIC	Ville de Villeneuve d'Ascq
BERTHET	<b>Marie-france</b>	Conseillère Régionale, Présidente du CRRAV	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
BEURLANGEY	<b>Gervais</b>	Directeur Systèmes d'Information	Ville de Douai
BEUZELIN	<b>Tanguy</b>	Directeur Adjoint	Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-mer
BRISABOIS	<b>Chantal</b>	Maire-Adjointe	Ville de Douai
CHARLEY	<b>Vincent</b>	Secrétaire Général	Groupe Melody – Grand Lille TV
CLOWEZ	<b>Frédéric</b>	Chargé de mission TIC	SGAR – Préfecture de Région
COPPIN	<b>Luc</b>	Vice-président - Maire	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole - Ville de Fresnes
COPPIN	<b>Philippe</b>		Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
CRESSON	<b>Dominique</b>	Délégué Généra	Réseau RAFAEL
DANET	<b>Valérie</b>	Chargée de mission TIC	Ville de Villeneuve d'Ascq
DAOUADJI	<b>Faycal</b>	Délégué aux Relations institutionnelles, Porte-parole de	France Télé Numérique
DELECAMBRE	<b>Marie</b>	Maire-Adjointe	Ville de Douai
DELPIERRE	<b>Coralie</b>	Chargée de mission	Réseau RAFAEL
DEPREZ	<b>Jacques</b>	Directeur de Cabinet	Communauté d'Agglomération du Calaisis
DEPREZ	<b>Jean Philippe</b>	Technicien	SILDEC – (Syndicat intercommunal du liévinois pour le développement de la communication du liévinois)
DHAUSSY	<b>Pascal</b>	Service TIC	Communauté d'Agglomération du Douaisis
D'ORGEVILLE	<b>Alain</b>	Chargé de mission	CCI Grand Lille
DULION	<b>Jean-Charles</b>	Vice-président – Maire	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole - Ville de VICQ
FROMENT	<b>Christine</b>	Chargé de développement territorial	Caisse des Dépôts
GILLERON	<b>Cédric</b>	Responsable TIC	Communauté d'Agglomération du Douaisis
GUILLAUME	<b>Georges</b>	Président du Comité de Suivi et de Pilotage Territorial	Pôle de compétitivité I-Trans
MEDOUS	<b>Stéphane</b>	DSI	Ville de Leers
MERSMAN	<b>Fran9ois</b>	Maire-Adjoint	Ville de Liévin
MIEZE	<b>Samuel</b>	Responsable Développement local	Communauté d'Agglomération de Saint Omer
MOREAU	<b>Pierre</b>	Vice-président	Communauté d'Agglomération ARTOIS COMM
PAILLOT	<b>Daniel</b>	Directeur Nord	TDF
STROBBE	<b>Eric</b>	Directeur des ressources	Communaupôle de Lens-Liévin
TRIQUET	<b>Jean-Pierre</b>	Directeur de la Communication et des technologies de l'information	Communauté Urbaine de Dunkerque
WASSE	<b>Michel</b>	Vice-président – Maire	Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre - Ville du Vieux-Mesnil
WAWRZECKI	Richard	Président	Conseil de Développement de l'Agglomération d'Hénin-Carvin
ZIELINSKA	<b>Gregori</b>	Conseiller juridique	SILDEC – (Syndicat intercommunal du liévinois pour le développement de la communication du liévinois)